



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



16155902

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTR
LE 31 OCT. 2016

Le Greffier
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/11/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0451.220.838

Dénomination

(en entier) : **Super Grande Boucherie**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : 6000 Charleroi, rue Neuve, 24

Objet de l'acte : **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Aux termes d'un acte reçu par Nous, Alain Beyens, Notaire à Sambreville, le 20/10/2016, enregistré à Namur le 20/10/2016, il résulte que :

Monsieur ZENONE, Ettore, né à Farindola (Italie) le vingt huit novembre mil neuf cent cinquante trois, domicilié à 6110 Montigny-le-Tilleul, rue des Bouleaux numéro 21, dont le numéro national est le 53.11.28-421-26

A pris les décisions suivantes :

Résolution : démission.

L'associé unique décide d'accepter la démission de BIEVEZ Florence en qualité de Gérant. Celle-ci prend effet à dater de ce jour.

Résolution : nomination.

L'associé unique décide d'assumer à dater de ce jour les fonctions de gérant.

Résolution : changement de dénomination

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société comme suit : «TRADI REST SPRL».

Résolution : Extension de l'objet social

Rapport:

L'associé unique est dispensé de donner lecture du rapport du gérant exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social et de l'état y annexé. Ces documents demeureront annexés au présent procès-verbal.

Résolution unique:

L'associé décide de modifier l'objet social comme suit :

« La société aura également comme objet social ce qui suit :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

La gestion de restaurants, la location de tout matériel du secteur Horeca et la location de fonds de commerce.

L'exploitation de restaurant, taverne, bar, salon de thé, pizzeria, service traiteur, fabrication de tous produits alimentaires, l'achat et la vente de tous produits alimentaires, vins, alcools, apéritifs, ...

Elle pourra accomplir toutes opérations civiles, commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou partie, à l'une ou l'autre branche de son objet ou qui seraient de nature à en développer ou à en faciliter la réalisation. Elle pourra s'intéresser par toutes voies à toute société ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe au sien ou dont l'objet serait de nature à faciliter, même indirectement, la réalisation du sien, Elle pourra de même conclure toutes conventions de collaboration, de rationalisation, d'association ou autres avec de telles sociétés ou entreprises.

Elle peut aussi prêter à toutes sociétés et se porter caution pour elles, même hypothécairement, elle peut exercer tous mandats d'administrateur.

La société peut, dans le sens le plus large, poser tous actes, civils, commerciaux, industriels, financiers ou autres, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en favoriser le développement, et peut dans ce cadre s'intéresser par tous modes à toutes entreprises ou sociétés .

La société peut prendre des participations, notamment par voie d'apport ou d'achat, dans des sociétés ayant un objet similaire au sien ».

Résolution : Changement du siège social

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à 6020 Charleroi, Chaussée de Bruxelles 68.

Pour extrait analytique, signé Alain Beyens, Notaire, déposé en même temps une expédition de l'acte.